



ASS CRESITT INDUSTRIE

1 Avenue DU CHAMP DE MARS
CS 30019
45100 ORLEANS

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



COGEP ORLEANS

20 AVE DES DROITS DE L'HOMME
45000 ORLEANS

02 38 60 70 01

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes	1
----- Etats de synthèse -----	2
Bilan Actif	3
Bilan Passif	4
Compte de Résultat 1/2	5
Compte de Résultat 2/2	6
----- Annexe -----	7
Règles et méthodes comptables	8
Immobilisations	12
Amortissements	13
Provisions	14
Créances et Dettes	15
Produits à recevoir	16
Charges à payer	17
Charges et Produits constatés d'avance	18
Ventilation du chiffre d'affaires	19
----- Etats détaillés -----	20
Détail de l'Actif	21
Détail du Passif	22
Détail du Compte de Résultat	24
Soldes Intermédiaires de Gestion	27
----- Liasse fiscale -----	28
BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés	29
BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés	30
BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés	31
BIC-RN 2050 - Bilan Actif	32
BIC-RN 2051 - Bilan Passif	33
BIC-RN 2052 - Compte de résultat	34
BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite	35
BIC-RN 2054 - Immobilisations	36
BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation	37
BIC-RN 2055 - Amortissements	38
BIC-RN 2056 - Provisions	39
BIC-RN 2057 - Créances et Dettes	40
BIC-RN 2058A - Résultat fiscal	41
BIC-RN 2058B - Suivi des déficits	42
2058B - Détail des provisions pour risques et charges	43
BIC-RN 2058C - Renseignements divers	44
BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values	45
BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values	46

Sommaire

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values	47
BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT	48
BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée	49
BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1	50
BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1	51
2067 - Relevé de frais généraux	52
Déclaration des loyers professionnels / Page 1	53

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **ASS CRESITT INDUSTRIE** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : 651 064 euros

Chiffre d'affaires : 239 871 euros

Résultat net comptable : 72 611 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à ORLEANS

Le 09/02/2026

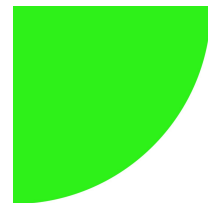
Mme Edwige LECORNU

Expert comptable



COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DE SYNTHESE



COGEP.

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	22 650	22 650		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	510 500	507 621	2 879	21 726
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	49 113	49 113		53
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 264		2 264	2 264
	Total de l'actif immobilisé (III)	584 526	579 384	5 143	24 043
	STOCKS ET EN-COURS				
COMPTES DE REGULARISATION	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	50 608		50 608	51 384
	Autres créances	325 330		325 330	339 670
	Charges constatées d'avance	12 368		12 368	6 948
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
COMPTES DE REGULARISATION	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	257 615		257 615	323 431
	Total de l'actif circulant (IV)	645 921		645 921	721 432
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 230 448	579 384	651 064	745 475
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			2 264	2 264
	(2) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital social ou individuel		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	128 290	128 290
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	5 803	(61 528)
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice	72 611	67 331
	Subventions d'investissement	9 553	23 181
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	216 257	157 274
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Provisions	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	45 491	39 940
Provisions	Total des provisions	45 491	39 940
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	8 884	37 227
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 157	12 523
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 690	19 446
	Dettes fiscales et sociales	56 659	57 975
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	100	100
	Produits constatés d'avance (1)	284 826	420 991
DETTES DIVERSES	Total des dettes	389 316	548 261
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		651 064	745 475
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		72 610,71	67 330,73
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		375 159	526 854
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat ^{1/2}

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	239 871		239 871	237 068
	Montant net du chiffre d'affaires	239 871		239 871	237 068
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions			295 256	312 593
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				13 443
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			20 456	20 487
Total des produits d'exploitation				555 584	583 590
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes (1)			113 296	126 773
	Impôts, taxes et versements assimilés			12 173	15 151
	Salaires			256 574	292 361
	Cotisations sociales			105 850	114 344
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 900	30 763
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions			5 551	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			9	10
Total des charges d'exploitation				512 353	579 402
RESULTAT D'EXPLOITATION				43 231	4 188
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

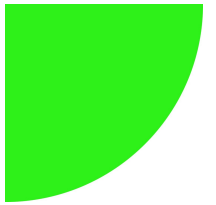
Compte de Résultat ^{2/2}

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 231	4 188
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée	24 775	30 000
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	4 773	2 838
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		4 773	2 838
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	168	458
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		168	458
RESULTAT FINANCIER		4 605	2 380
RESULTAT COURANT avant impôts		72 611	36 568
	Produits exceptionnels		26 414
	Charges exceptionnelles		320
RESULTAT EXCEPTIONNEL			26 094
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			(4 669)
Total des produits		585 132	642 842
Total des charges		512 521	575 511
RESULTAT DE L'EXERCICE		72 611	67 331
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ANNEXE



COGEP.

Règles et Méthodes Comptables

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 651 064 euros. et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 72 611 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/02/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et Méthodes Comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 4 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 8 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Engagements de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 45 491 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- * Année de calcul : 2025
- * Taux d'actualisation : 2.5 %
- * Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- * Convention collective : Bureaux d'études techniques
- * Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- * Table de mortalité : TV 88/90

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
 - * 67 ans pour la catégorie : Profession intermédiaire
 - * 65 ans pour la catégorie : Employé administratif
- Progression de salaires
 - * 2% Contant pour la catégorie : Profession intermédiaire
 - * 2% Contant pour la catégorie : Employé administratif
- Taux de rotation
 - * 5% dégressif jusqu'à 50 ans pour la catégorie : Profession intermédiaire
 - * Faible pour la catégorie : Employé administratif
- Taux de charges sociales patronales
 - * 40% pour la catégorie : Profession intermédiaire
 - * 40% pour la catégorie : Employé administratif

La dette actuarielle est inscrite au bilan sous forme de provision, avec les caractéristiques suivantes :

- Montant total de la provision comptabilisée à la date de clôture : 45 491 euros
- Mouvement de la provision au cours de l'exercice (+ si dotation, - si reprise) : 5 551 euros

Contributions volontaires en nature

Les temps statutaires (Assemblée Générale, Bureaux, Conseils d'Administration,...) sont considérés comme inhérents à la vie démocratique et associative de la structure et de ce fait n'ont pas fait l'objet d'un recensement et d'une valorisation du temps qui y est consacré par les élus bénévoles et par les membres.

Règles et Méthodes Comptables

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations pour l'exercice clos le 31/12/2025 versées aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés de l'association, s'élève à 165 389 euros.

Information requise par l'article R.123-198-9° du code du commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 100 euros hors taxes.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	22 650					22 650
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 650					22 650
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	510 500					510 500
	Instal., agencement, aménagement divers	8 718					8 718
	Matériel de transport	8 990					8 990
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	31 405					31 405
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	559 612					559 612	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 264					2 264
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 264					2 264
TOTAL		584 526					584 526

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Fonds commercial			
	Autres immobilisations incorporelles	22 650		22 650
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	22 650		22 650
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels	488 774	18 847	507 621
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	8 718		8 718
	Matériel de transport	8 990		8 990
	Matériel de bureau, mobilier	31 352	53	31 405
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	537 834	18 900	556 734
TOTAL		560 484	18 900	579 384

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	39 940	5 551		45 491
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39 940	5 551		45 491
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		39 940	5 551		45 491
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 551		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 264	2 264	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	50 608	50 608	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 571	3 571	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	321 755	321 755	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	4	4	
	Charges constatées d'avance	12 368	12 368	
TOTAL DES CREANCES		390 571	390 571	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	8 884	8 884		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 690	24 690		
	Personnel et comptes rattachés	17 712	17 712		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	25 170	25 170		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	6 426	6 426		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 351	7 351		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	100	100		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	284 826	284 826		
TOTAL DES DETTES		375 159	375 159		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		28 343			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

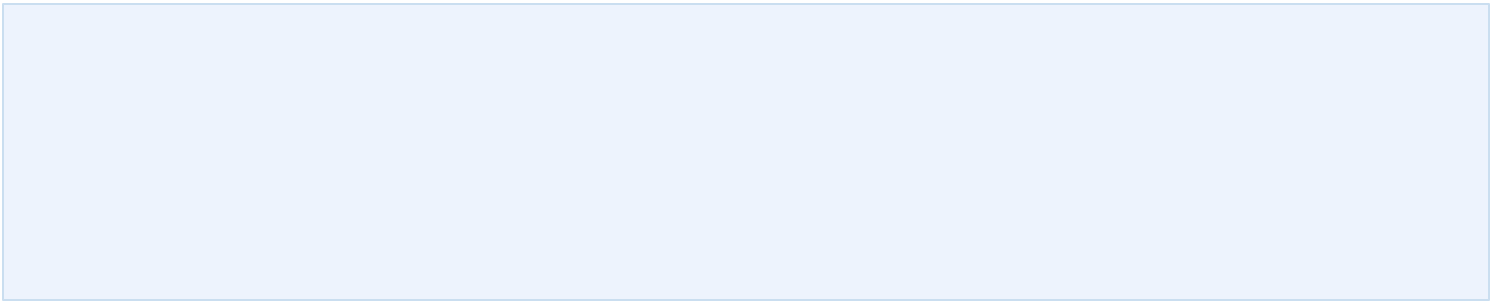
Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		343 712
Autres créances clients		21 034
Clts-Factures à établir	21 034	
Autres créances		322 678
Etat-Subventions à recevoir	321 755	
Intérêts courus à recevoir	923	

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		38 165
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 820
Fact.non parv. -Frss	11 820	
Dettes fiscales et sociales		26 345
Personnel-Ch.à payer-Pr.à rec.	17 712	
Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	8 241	
Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	392	

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		12 368	284 826
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		12 368	284 826



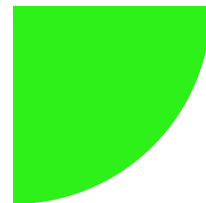
Ventilation du chiffre d'affaires

31/12/2025

Chiffre d'affaires par secteur d'activité		239 871
Production vendue Services		239 871
Formations et prestations	2 272	
Prestations Expertises & Conseils	30 030	
Prestations de type mesures	58 499	
Prestation de type étude R &T	149 070	
Chiffre d'affaires par marché géographique		239 871
Chiffre d'affaires FRANCE		239 871
Formations et prestations	2 272	
Prestations Expertises & Conseils	30 030	
Prestations de type mesures	58 499	
Prestation de type étude R &T	149 070	

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



ETATS DETAILLES



COGEP.

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III - Actif Immobilisé NET	5 142,82	0,79	24 042,78	3,23	(18 899,96)	-78,61
Concessions brevets et droits similaires						
20500000 Concessions, brevets, licences	22 650,00	3,48	22 650,00	3,04		
28050000 Amortissements logiciels	(22 650,00)	-3,48	(22 650,00)	-3,04		
Installations techniques, matériel et outillage	2 878,55	0,44	21 725,63	2,91	(18 847,08)	-86,75
21500000 Instal.techn. mat.out. indust.	1 930,00	0,30	1 930,00	0,26		
21540000 Instal.techn. mat.out. indust.	508 569,53	78,11	508 569,53	68,22		
28150000 Amortissements inst tech mat outil	(1 930,00)	-0,30	(1 930,00)	-0,26		
28154000 Amortissement matériel	(505 690,98)	-77,67	(486 843,90)	-65,31	(18 847,08)	-3,87
Autres immobilisations corporelles	(0,03)		52,85	0,01	(52,88)	-100,0
21810000 Instal. génér. agenc. div.	8 717,82	1,34	8 717,82	1,17		
21820000 Matériel de transport	8 990,00	1,38	8 990,00	1,21		
21830000 Mat. bureau et inform.	22 329,85	3,43	22 329,85	3,00		
21840000 Mobilier	9 074,88	1,39	9 074,88	1,22		
28181000 Amortissement aménagements	(8 717,84)	-1,34	(8 717,84)	-1,17		
28182000 Amortissement matériel de transport	(8 990,00)	-1,38	(8 990,00)	-1,21		
28183000 Amortissement mat bureau et infor	(22 329,84)	-3,43	(22 276,96)	-2,99	(52,88)	-0,24
28184000 Amortissement mobilier	(9 074,90)	-1,39	(9 074,90)	-1,22		
Autres immobilisations financières	2 264,30	0,35	2 264,30	0,30		
27500000 Dépôts cautionnements versés	2 264,30	0,35	2 264,30	0,30		
TOTAL IV - Actif Circulant NET	645 921,46	99,21	721 432,35	96,77	(75 510,89)	-10,47
Créances clients et comptes rattachés	50 608,08	7,77	51 383,83	6,89	(775,75)	-1,51
041D Collectif clients débiteurs	29 574,00	4,54	30 364,80	4,07	(790,80)	-2,60
41810000 Clts-Factures à établir	21 034,08	3,23	21 019,03	2,82	15,05	0,07
Autres créances	325 330,00	49,97	339 669,72	45,56	(14 339,72)	-4,22
040D Collectif fournisseurs débiteurs	3,80		3,80			
40970000 Frss-autres avoirs			89,59	0,01	(89,59)	-100,0
44100000 Etat-Subventions à recevoir	321 755,15	49,42	331 503,96	44,47	(9 748,81)	-2,94
44400000 Etat-Impôts sur les bénéfices			4 669,00	0,63	(4 669,00)	-100,0
44566310 TVA déductible structure	1 601,05	0,25	490,89	0,07	1 110,16	226,15
44586000 TVA sur FNP	1 970,00	0,30	2 369,48	0,32	(399,48)	-16,86
44588000 TVA A REGULARISER			543,00	0,07	(543,00)	-100,0
Charges constatées d'avance	12 368,13	1,90	6 947,50	0,93	5 420,63	78,02
48600000 Charges constatées avance	12 368,13	1,90	6 947,50	0,93	5 420,63	78,02
Disponibilités	257 615,25	39,57	323 431,30	43,39	(65 816,05)	-20,35
51220000 CAISSE D'EPARGNE LIVRET A ASSOCIAT	80 186,19	12,32	78 492,08	10,53	1 694,11	2,16
51230000 CAISSE D'EPARGNE COMPTE COURANT	24 219,20	3,72	38 785,48	5,20	(14 566,28)	-37,56
51250000 CAISSE D'EPARGNE CSL	72 253,48	11,10	206 090,55	27,65	(133 837,07)	-64,94
51260300 CAISSE D'EPARGNE CAT 09036880617	30 000,00	4,61			30 000,00	
51260400 CAISSE D'EPARGNE CAT 09036880718	30 000,00	4,61			30 000,00	
51260500 CAISSE D'EPARGNE CAT 09036881021	20 000,00	3,07			20 000,00	
51880000 Intérêts courus à recevoir	923,18	0,14			923,18	
53000000 Caisse	33,20	0,01	63,19	0,01	(29,99)	-47,46
TOTAL DU BILAN ACTIF	651 064,28	100,00	745 475,13	100,00	(94 410,85)	-12,66

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	216 257,07	33,22	157 273,72	21,10	58 983,35	37,50
Réserves statutaires ou contractuelles	128 290,08	19,70	128 290,08	17,21		
10630000 Réserves statutaires ou contr.	128 290,08	19,70	128 290,08	17,21		
Report à nouveau	5 803,10	0,89	(61 527,63)	-8,25	67 330,73	109,43
11000000 Report à nouveau	5 803,10	0,89			5 803,10	
11900000 Report à nouveau			(61 527,63)	-8,25	61 527,63	100,00
Résultat de l'exercice	72 610,71	11,15	67 330,73	9,03	5 279,98	7,84
Subventions d'investissement	9 553,18	1,47	23 180,54	3,11	(13 627,36)	-58,79
13111000 Subventions d'investissement EQPT REVA	91 593,00	14,07	91 593,00	12,29		
13911100 Subventions d'investissement REVA	(82 039,82)	-12,60	(68 412,46)	-9,18	(13 627,36)	-19,92
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions	45 491,00	6,99	39 940,00	5,36	5 551,00	13,90
Provisions pour charges	45 491,00	6,99	39 940,00	5,36	5 551,00	13,90
15210000 Prov. pour pensions et oblig. similaires	45 491,00	6,99			45 491,00	
15300000 Provisions engagements retraites			39 940,00	5,36	(39 940,00)	-100,0
TOTAL IV - Total des dettes	389 316,21	59,80	548 261,41	73,55	(158 945,20)	-28,99
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 884,37	1,36	37 227,25	4,99	(28 342,88)	-76,13
16411000 Emprunt CE pge 70 000 €	8 884,37	1,36	26 556,01	3,56	(17 671,64)	-66,54
16434000 Emprunt CE équipement 72 000 €			10 671,24	1,43	(10 671,24)	-100,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	14 157,00	2,17	12 522,60	1,68	1 634,40	13,05
41910000 Clts-Avces acptes reçus/cdes	14 157,00	2,17	12 522,60	1,68	1 634,40	13,05
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 690,09	3,79	19 445,61	2,61	5 244,48	26,97
040C Collectif fournisseurs créditeurs	12 870,09	1,98	5 139,16	0,69	7 730,93	150,43
40810000 Fact.non parv. -Frss	11 820,00	1,82	14 306,45	1,92	(2 486,45)	-17,38
Dettes fiscales et sociales	56 659,08	8,70	57 975,12	7,78	(1 316,04)	-2,27
42820000 Personnel-Ch.à payer-Pr.à rec.	17 712,11	2,72	14 856,84	1,99	2 855,27	19,22
43100000 SECURITE SOCIALE - URSSAF	10 904,00	1,67	10 097,00	1,35	807,00	7,99
43730000 Humanis retraite	3 109,74	0,48	3 053,69	0,41	56,05	1,84
43750000 La mondiale Prévoyance			1 540,67	0,21	(1 540,67)	-100,0
43760000 AG2R Mutuelle	2 523,25	0,39	764,10	0,10	1 759,15	230,23
43820000 Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	8 241,32	1,27	6 698,39	0,90	1 542,93	23,03
43860000 Org.soc.-Ch.à payer-Pr.à rec.	391,95	0,06	453,03	0,06	(61,08)	-13,48
44160000 Etat-Subventions à reverser	6 395,53	0,98	6 395,53	0,86		
44210000 Prélèvements à la sources	955,00	0,15	1 183,00	0,16	(228,00)	-19,27
44551000 T.V.A. à décaisser	179,00	0,03	6 456,00	0,87	(6 277,00)	-97,23
44571500 Tva collectée 20 %	2 054,50	0,32	2 973,70	0,40	(919,20)	-30,91
44587000 TVA sur FAE	3 505,68	0,54	3 503,17	0,47	2,51	0,07
44588000 TVA A REGULARISER	687,00	0,11			687,00	
Autres dettes	100,00	0,02	100,00	0,01		
041C Collectif clients créditeurs	100,00	0,02	100,00	0,01		
Produits constatés d'avance	284 825,67	43,75	420 990,83	56,47	(136 165,16)	-32,34
48700000 Produits constatés d'avance	5 476,10	0,84	7 206,00	0,97	(1 729,90)	-24,01
48710000 Subventions constatés d'avance	279 349,57	42,91	413 784,83	55,51	(134 435,26)	-32,49

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
TOTAL DU BILAN PASSIF	651 064,28	100,00	745 475,13	100,00	(94 410,85)	-12,66

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	555 583,59	231,62	583 590,28	246,17	(28 006,69)	-4,80
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	239 871,44	100,00	237 067,64	100,00	2 803,80	1,18
Production vendue Services FRANCE	239 871,44	100,00	237 067,64	100,00	2 803,80	1,18
70600000 Formations et prestations	2 272,00	0,95	9 392,00	3,96	(7 120,00)	-75,81
70620000 Prestations Expertises & Conseils	30 030,00	12,52	49 540,00	20,90	(19 510,00)	-39,38
70640000 Prestations de type mesures	58 499,00	24,39	62 290,00	26,28	(3 791,00)	-6,09
70650000 Prestation de type étude R & T	149 070,44	62,15	115 845,64	48,87	33 224,80	28,68
Montant net du chiffre d'affaires	239 871,44	100,00	237 067,64	100,00	2 803,80	1,18
Subventions	295 256,12	123,09	312 592,59	131,86	(17 336,47)	-5,55
74006000 Subventions d'exploitation-PROJET EDIH			2 284,96	0,96	(2 284,96)	-100,0
74004000 Subventions d'exploitation-PROJET DIFF			310 307,63	130,89	(310 307,63)	-100,0
74100000 Subventions d'exploitation-PROJET DT	280 711,44	117,03			280 711,44	
74110000 Subventions d'exploitation-PROJET POLY	917,32	0,38			917,32	
74700000 Quote-part subv. inv. virée au résultat	13 627,36	5,68			13 627,36	
Reprises sur amts, dépréciations et provisions			13 443,00	5,67	(13 443,00)	-100,0
78150000 Repr.prov. risques et charges			13 443,00	5,67	(13 443,00)	-100,0
Autres produits d'exploitation	20 456,03	8,53	20 487,05	8,64	(31,02)	-0,15
75600000 Cotisations	20 453,20	8,53	20 484,00	8,64	(30,80)	-0,15
75800000 Produits divers gest.courante	2,83		3,05		(0,22)	-7,21
Total des charges d'exploitation	512 352,85	213,59	579 402,15	244,40	(67 049,30)	-11,57
Autres achats et charges externes	113 295,54	47,23	126 772,83	53,48	(13 477,29)	-10,63
60400000 Achats études et prest.serv.	15 808,40	6,59	9 693,60	4,09	6 114,80	63,08
60614000 Carburant	575,76	0,24	372,72	0,16	203,04	54,48
60614100 Carburant véh location	3,06				3,06	
60630000 Achats petit matériels	7 211,06	3,01	15 392,84	6,49	(8 181,78)	-53,15
60640000 Achats fournitures de bureau	961,13	0,40	1 327,38	0,56	(366,25)	-27,59
61100000 Sous-traitance générale			78,60	0,03	(78,60)	-100,0
61320000 Locations Orléans métropole - location de s	16 756,14	6,99	17 953,95	7,57	(1 197,81)	-6,67
61321000 Locations salle de réunion et divers	2 082,00	0,87	2 114,00	0,89	(32,00)	-1,51
61350000 Locations véhicule	86,50	0,04			86,50	
61360000 Locations diverses	140,89	0,06			140,89	
61400000 Charges locatives et coprop.	10 887,00	4,54	18 651,02	7,87	(7 764,02)	-41,63
61520000 Entretien des locaux	2 824,88	1,18	2 883,27	1,22	(58,39)	-2,03
61554000 Entretien et réparations	837,78	0,35	300,13	0,13	537,65	179,14
61560000 Maintenance	11 957,38	4,98	15 879,19	6,70	(3 921,81)	-24,70
61600000 Primes d'assurance	8 849,34	3,69	7 830,47	3,30	1 018,87	13,01
61610000 Primes d'assurance sur emprunt	295,08	0,12	295,08	0,12		
61630000 Primes d'assurance véhicule	1 004,97	0,42	1 277,74	0,54	(272,77)	-21,35
61830000 Documentation technique	2 968,44	1,24	2 680,82	1,13	287,62	10,73
61850000 Frais de colloques	1 231,00	0,51	1 730,62	0,73	(499,62)	-28,87
62261000 Rémun. interm. et honoraires	11 110,00	4,63	11 512,00	4,86	(402,00)	-3,49
62262000 Rémun. interm. et honoraires CAC	3 100,00	1,29	3 125,00	1,32	(25,00)	-0,80
62310000 Publicité, publications, Annonces , insertio	1 362,40	0,57	836,13	0,35	526,27	62,94
62410000 Transports de biens et person.	53,79	0,02	80,00	0,03	(26,21)	-32,76
62510000 Déplacements, missions, récep.	22,56	0,01			22,56	
62510007 Déplacement ROUXEL SAMUEL	113,00	0,05	33,20	0,01	79,80	240,36
62510024 Déplacement Patouillard Elisabeth	907,03	0,38	1 005,54	0,42	(98,51)	-9,80

Détail du Compte de Résultat

		01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
62513000	Déplacement Christophe ALAYRAC	503,08	0,21	129,94	0,05	373,14	287,16
62513800	Déplacement CHARIA G DHIA	334,10	0,14	224,00	0,09	110,10	49,15
62570000	Déplacements, missions, récep.	66,26	0,03	396,00	0,17	(329,74)	-83,27
62571000	Repas séminaires	2 602,24	1,08	540,89	0,23	2 061,35	381,10
62600000	Frais hébergement site	346,00	0,14	304,37	0,13	41,63	13,68
62610000	Frais serveur dedibox	611,88	0,26	611,88	0,26		
62620000	Frais telecom orl pep	2 201,24	0,92	2 214,72	0,93	(13,48)	-0,61
62630000	Frais postaux orl pep	526,67	0,22	859,72	0,36	(333,05)	-38,74
62640000	Free	342,24	0,14	311,50	0,13	30,74	9,87
62780000	Services bancaires et assim.	917,04	0,38	893,51	0,38	23,53	2,63
62810000	Cotisations	3 695,20	1,54	5 233,00	2,21	(1 537,80)	-29,39
Impôts, taxes et versements assimilés		12 172,80	5,07	15 151,43	6,39	(2 978,63)	-19,66
63320000	Taxes d'apprentissage	1 665,80	0,69	1 925,46	0,81	(259,66)	-13,49
63330000	Formation professionnelle continue	1 518,79	0,63	1 755,10	0,74	(236,31)	-13,46
63511000	CFE - CVAE	1 108,00	0,46	1 092,00	0,46	16,00	1,47
63520000	TVA NON RECUPERABLE	7 880,21	3,29	6 803,87	2,87	1 076,34	15,82
63740000	Impôts, taxes, verst assim.			3 575,00	1,51	(3 575,00)	-100,0
Salaires		256 574,49	106,96	292 361,35	123,32	(35 786,86)	-12,24
64110000	Rémunération du personnel	224 154,29	93,45	249 215,21	105,12	(25 060,92)	-10,06
64120000	Congés payés	2 855,27	1,19	(6 743,60)	-2,84	9 598,87	142,34
64130000	Primes	25 810,58	10,76	22 601,33	9,53	3 209,25	14,20
64140000	Indemnités			27 288,41	11,51	(27 288,41)	-100,0
64150000	Stagiaires	3 754,35	1,57			3 754,35	
Cotisations sociales		105 849,67	44,13	114 343,79	48,23	(8 494,12)	-7,43
64510000	Cotisations URSSAF	73 788,58	30,76	82 044,11	34,61	(8 255,53)	-10,06
64530000	Cotisations RETRAITE	17 160,62	7,15	20 516,14	8,65	(3 355,52)	-16,36
64550000	Cotisations PREVOYANCE	4 468,08	1,86	4 946,47	2,09	(478,39)	-9,67
64560000	Cotisations MUTUELLE	1 749,60	0,73	1 952,70	0,82	(203,10)	-10,40
64580000	Charges s/congés payés	1 542,93	0,64	(3 184,70)	-1,34	4 727,63	148,45
64730000	Tickets restaurant	5 927,86	2,47	6 515,23	2,75	(587,37)	-9,02
64750000	Médecine du travail	462,00	0,19	696,00	0,29	(234,00)	-33,62
64800000	Autres charges de personnels	750,00	0,31	857,84	0,36	(107,84)	-12,57
Dotations aux amortissements		18 899,96	7,88	30 762,69	12,98	(11 862,73)	-38,56
68111000	Dot.amts immos incorp.			433,33	0,18	(433,33)	-100,0
68112000	Dot.amts immos corp	18 899,96	7,88	30 329,36	12,79	(11 429,40)	-37,68
Dotations aux provisions		5 551,00	2,31			5 551,00	
68150000	Dot.prov. risques et charges	5 551,00	2,31			5 551,00	
Autres charges		9,39		10,06		(0,67)	-6,66
65800000	Charges gestion courante	9,39		10,06		(0,67)	-6,66
Résultat d'exploitation		43 230,74	18,02	4 188,13	1,77	39 042,61	932,22
Bénéfice attribué ou perte transférée		24 775,00	10,33	30 000,00	12,65	(5 225,00)	-17,42
75511000	OVL T APPUI ECO SYSTEME LAB'O	24 775,00	10,33	30 000,00	12,65	(5 225,00)	-17,42
Total des produits financiers		4 773,42	1,99	2 837,87	1,20	1 935,55	68,20
Autres intérêts et produits assimilés		4 773,42	1,99	2 837,87	1,20	1 935,55	68,20
76310000	Revenus autres créances	111,91	0,05			111,91	
76800000	Autres produits financiers	4 661,51	1,94	2 837,87	1,20	1 823,64	64,26

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Variations	%
Total des charges financières	168,45	0,07	458,24	0,19	(289,79)	-63,24
Intérêts et charges assimilées	168,45	0,07	458,24	0,19	(289,79)	-63,24
66110000 Charges d'intérêts sur emprunt	168,45	0,07	458,24	0,19	(289,79)	-63,24
Résultat financier	4 604,97	1,92	2 379,63	1,00	2 225,34	93,52
Résultat courant avant impôts	72 610,71	30,27	36 567,76	15,43	36 042,95	98,56
Produits exceptionnels			26 413,75	11,14	(26 413,75)	-100,0
Produits exceptionnels			26 413,75	11,14	(26 413,75)	-100,0
77180000 Prod.except./oper.gestion			1 186,17	0,50	(1 186,17)	-100,0
77560000 Pdts cessions éléments d'actifs immo finan			319,78	0,13	(319,78)	-100,0
77700000 Quote-part subv.résultat			18 601,96	7,85	(18 601,96)	-100,0
78750000 Repr.prov. / Exceptionnel			6 305,84	2,66	(6 305,84)	-100,0
Charges exceptionnelles			319,78	0,13	(319,78)	-100,0
Charges exceptionnelles			319,78	0,13	(319,78)	-100,0
67560000 VNC éléments d'actifs cédés immo financi			319,78	0,13	(319,78)	-100,0
Résultat exceptionnel			26 093,97	11,01	(26 093,97)	-100,0
Impôts sur les bénéfices			(4 669,00)	-1,97	4 669,00	100,00
69941000 Crédit d'impôt innovation			(4 669,00)	-1,97	4 669,00	100,00
Résultat de l'exercice	72 610,71	30,27	67 330,73	28,40	5 279,98	7,84

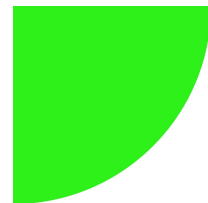
Soldes Intermédiaires de Gestion

Règlement ANC 2022-06

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES	239 871	100,00	237 068	100,00	2 804	1,18
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE (a)						
Production vendue	239 871	100,00	237 068	100,00	2 804	1,18
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	239 871	100,00	237 068	100,00	2 804	1,18
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance directe	15 808	6,59	9 694	4,09	6 115	63,08
MARGE BRUTE PRODUCTION (b)	224 063	93,41	227 374	95,91	(3 311)	-1,46
MARGES (Commerciale + Production)	224 063	93,41	227 374	95,91	(3 311)	-1,46
- Achats non stockés (c)	8 751	3,65	17 093	7,21	(8 342)	-48,80
- Autres charges externes (c)	88 736	36,99	99 986	42,18	(11 250)	-11,25
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS	113 296	47,23	126 773	53,48	(13 477)	-10,63
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE (a+b-c)	126 576	52,77	110 295	46,52	16 281	14,76
+ Subventions	281 629	117,41	312 593	131,86	(30 964)	-9,91
- Impôts, taxes sur rémunérations	3 185	1,33	3 681	1,55	(496)	-13,48
- Autres impôts et taxes	8 988	3,75	11 471	4,84	(2 483)	-21,64
- Salaires	256 574	106,96	292 361	123,32	(35 787)	-12,24
- Cotisations sociales	105 850	44,13	114 344	48,23	(8 494)	-7,43
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	33 608	14,01	1 031	0,43	32 577	N/S
+ Reprises sur amortissements et provisions			13 443	5,67	(13 443)	-100,00
+ Pôts des cessions d'immos incorp. et corp.						
+ Autres produits de gestion courante	20 456	8,53	20 487	8,64	(31)	-0,15
+ Quote-part des subv. d'invest. virée au résultat	13 627	5,68			13 627	
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions	24 451	10,19	30 763	12,98	(6 312)	-20,52
- Valeurs cptbles d'immos incorp. et corp. cédées						
- Autres charges de gestion courante	9		10		(1)	-6,66
RÉSULTAT EXPLOITATION	43 231	18,02	4 188	1,77	39 043	932,22
Bénéfice-perte sur opérations en commun	24 775	10,33	30 000	12,65	(5 225)	-17,42
+ Produits financiers	4 773	1,99	2 838	1,20	1 936	68,20
- Charges financières	168	0,07	458	0,19	(290)	-63,24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	72 611	30,27	36 568	15,43	36 043	98,56
Produits exceptionnels			26 414	11,14	(26 414)	-100,00
- Charges exceptionnelles			320	0,13	(320)	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			26 094	11,01	(26 094)	-100,00
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices			(4 669)	-1,97	4 669	100,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	72 611	30,27	67 331	28,40	5 280	7,84

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



LIASSE FISCALE



COGEP.



RÉPUBLIQUE

FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2026)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	☐	Régime réel normal	☒																		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐														
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																									
Désignation de la société								Adresse du siège social																	
ASS CRESITT INDUSTRIE																									
SIRET 40504110400044																									
Adresse du principal établissement								Ancienne adresse en cas de changement																	
1 Avenue DU CHAMP DE MARS CS 30019 45100 ORLEANS																									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante								SIRET																	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																									
B ACTIVITÉ																									
Activités exercées				Activités administratives et autres activités				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐													
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal				0	Bénéfice imposable à 15%					Déficit											
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																									
2. Plus-values																									
PV à long terme imposables à 15%								PV à long terme imposables à 19%								PV exonérées (art. 238 quindecies)									
Autres PV imposables à 19%								PV à long terme imposables à 0%																	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																									
Entreprise nouvelle art. 44 sexies				☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				☐	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art. 44 octies A				☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies				☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies				☐	
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A				☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies				☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies				☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies				☐	Autres dispositifs				☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies				☐	Sociétés d'investissements immobiliers cotées				☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)								Plus-values exonérées relevant du taux de 15%							
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI												☐													
F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES) (cf. notice déclaration n°2065-SD)																									
Base d'imposition								Chiffre d'affaires								Taux d'imposition									
I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM) (notice n°2065-SD)																									
Base d'imposition								Taux d'imposition																	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																									
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?												OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé				Comptabilité Expert								
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :												Nom et adresse du conseil :													
COGEP ORLEANS 20 AVE DES DROITS DE L'HOMME BATIMENT LEGA CITE BP 82949 45000 ORLEANS Tél : 02 38 60 70 01																Tél :									
OGA/OMGA												☐	Viseur conventionné				☐	(Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :												Date : 09022026				Lieu : ORLEANS				Qualité et nom du signataire : Présidente					
N° d'agrément :																Signature :				MME TRUFFERT Catherine					
Examen de conformité fiscale (ECF)												☐	prestataire :												

ASS CREDIT INDUSTRIE
31122025

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2026)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **ASS CRESITT INDUSTRIE**
et Date de clôture de l'exercice **31122025**

I	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2025, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 1 Avenue DU CHAMP DE MARS 45100 ORLEANS			Durée de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 40504110400044			Néant ☐ *	
			Exercice N, clos le, 31122025	
			N-1 31122024	
			Brut 1	
			Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
			Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)			AA	
Frais d'établissement *			AB	
Frais de développement *			CX	
Concessions, brevets et droits similaires			AF	
Fonds commercial			AH	
Autres immobilisations incorporelles (1)			AJ	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL	
Terrains			AN	
Constructions			AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			AR	
Autres immobilisations corporelles			AT	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV	
Participations			CS	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU	
Créances rattachées à des participations			BB	
Autres titres immobilisés			BD	
Prêts			BF	
Autres immobilisations financières *			BH	
TO TAL (II)			BJ	
Matières premières, approvisionnements			BL	
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
Avances et acomptes versés sur commandes			BV	
Clients et comptes rattachés (3) *			BX	
Autres créances (3)			BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé			CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)			CD	
Disponibilités			CF	
Charges constatées d'avance (3) *			CH	
TO TAL (III)			CJ	
Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW	
Primes de remboursement des emprunts (V)			CM	
Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)			CN	
TO TAL GENERAL (I à VI)			CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail:			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété: *			Immobili-sations :	
			Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise ASS CRESITT INDUSTRIE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)		DA	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	128 290
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	5 803
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	72 611
	Subventions d'investissement		DJ	9 553
	Provisions réglementées *		DK	
	TO TAL (I)		DL	216 257
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	45 491
	TO TAL (III)		DR	45 491
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	8 884
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	
	Instruments financiers à terme		D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	14 157
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	24 690
	Dettes fiscales et sociales		DY	56 659
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	100
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	284 826
TO TAL (IV)		EC	389 316	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED		
TO TAL GENERAL (I à V)		EE	651 064	
RENVOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	375 159
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC					
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF					
		FG	239 871	FH		FI	239 871	237 068			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	239 871	FK		FL	239 871	237 068			
	Production stockée *					FM					
	Production immobilisée *					FN					
	Subventions d'exploitation					FO	295 256	312 593			
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP		13 443			
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					F1					
	Autres produits (1) (11)					FQ	20 456	20 487			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	555 584	583 590			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS					
	Variation de stock (marchandises) *					FT					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	113 296	126 773			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	12 173	15 151			
	Salaires et traitements *					FY	256 574	292 361			
	Cotisations sociales (10)					FZ	105 850	114 344			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili-	$\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$			GA	18 900	30 763			
		-sations				GB					
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *			GC						
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	5 551					
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				G1						
	Autres charges (12)				GE	9	10				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	512 353	579 402		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	43 231	4 188			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH	24 775	30 000			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 773	2 838			
	Reprises sur dépréciations					GM					
	Différences positives de change					GN					
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO					
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2					
	Total des produits financiers (V)					GP	4 773	2 838			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ					
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	168	458			
	Différences négatives de change					GS					
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3					
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT					
	Total des charges financières (VI)					GU	168	458			
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	4 605	2 380			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	72 611	36 568			

Désignation de l'entreprise ASS CRESITT INDUSTRIE		Néant ☐ *			
		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD		26 414	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH		320	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		26 094	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		(4 669)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	585 132	642 842	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	512 521	575 511	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	72 611	67 331	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
			1G		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP		
			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8			
	dont cotisations facultatives Madelin A10				
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **ASS CRESITT INDUSTRIE**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	22 650	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Com- posants	M3		KS	510 500	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	8 718	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	8 990	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	31 405	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	559 612	LO		LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
	Autres participations					8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 264	1U		1V		
	TOTAL IV					LQ	2 264	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	584 526	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
					par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		4			
					1	2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO	LV		LW	22 650	1X		
CORPORELLES	Terrains				IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR	MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS	MG		MH		MI		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ		MK	510 500	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU	MM		MN	8 718	MO		
		Matériel de transport			IV	MP		MQ	8 990	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW	MS		MT	31 405	MU		
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY	NG		NH	559 612	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ	ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				I1	2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E		2F	2 264	2G		
	TOTAL IV				I3	NJ		NK	2 264	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4	ØK		ØL	584 526	ØM		

Exercice N clos le : 31 12 2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (O U VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	22 650	PF		PG		PH	22 650					
TOTAL I			RK	22 650	RM		RN		RO	22 650					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	488 774	QA	18 847	QB		QC	507 621					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	8 718	QE		QF		QG	8 718					
	Matériel de transport		QH	8 990	QI		QJ		QK	8 990					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	31 352	QM	53	QN		QO	31 405					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	537 834	QV	18 900	QW		QX	556 734					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	560 484	ØP	18 900	ØQ		ØR	579 384					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	39 940	4Y	5 551	4Z		5A	45 491
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	39 940	TV	5 551	TW		TX	45 491
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	39 940	UB	5 551	UC		UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	5 551	UF			
				UG		UH			
				UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE		Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)			UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières			UT	2 264	UV	2 264	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux			VA						
		Autres créances clients			UX	50 608		50 608			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie *	(Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)		Z1						
		Personnel et comptes rattachés			UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 571		3 571			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP	321 755		321 755			
		Groupe et associés (2)			VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	4		4			
		Charges constatées d'avance			VS	12 368		12 368			
	TOTAUX				VT	390 571	VU	390 571	VV		
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	8 884		8 884					
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	24 690		24 690				
		Personnel et comptes rattachés		8C	17 712		17 712				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 170		25 170				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	6 426		6 426					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7 351		7 351					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	100		100				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L	284 826		284 826				
TOTAUX				VY	375 159	VZ	375 159				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	28 343	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 72 611		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	5 551	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	XW 5 551				
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW	WQ				
		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
TOTAL I										WR 78 162				
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)										WW			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										XB			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										I6			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										WZ			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XA			
			Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	ZX			
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB	ZY			
			Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				XD			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite			YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit			ZI	XG	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	Dt déd. exc. (art 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL						
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)							XI		78 162		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL 78 162			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN		0		XO 0			

Désignation de l'entreprise ASS CRESITT INDUSTRIE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	425 323	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	78 162	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	347 161	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	347 161	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	25 953	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z	5 551	9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	5 551	YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

2058B - Détail des provisions pour risques et charg au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
PROVISION ENGAGEMENT RETRAITE	5 551	
Totalisation	5 551	

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(61 528)	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	{ - Réserve légale - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	67 331		Dividendes		ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE							
					Report à nouveau	ZF							
	TOTAL I	ØF	5 803			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	5 803					
					TOTAL II		ZH	5 803					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	15 808	9 772						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 18 925)				XQ	29 953	38 719						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	14 210	14 637						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)				ST	53 325	63 645						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	113 296	126 773						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 108	1 092						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS)				9Z	11 065	14 059						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	12 173	15 151						
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	44 418	45 640						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	13 096	11 340						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2025) *				ØB	244 965							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%					
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR	0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO						
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS												
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT	78 162					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE						Néant ☒ *	
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15% ou 12,80%	0%	⑪
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							
			(A)	{ B }		(C)	
				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **ASS CRESITT INDUSTRIE**Néant ☒ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **ASS CRESITT INDUSTRIE**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme N - 3					
subies au N - 4					
cours des N - 5					
dix exercices N - 6					
antérieurs N - 7					
(montants N - 8					
restant à N - 9					
déduire à la N - 10					
clôture du					
dernier					
exercice)					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS CRESITT INDUSTRIE				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel	YP	5			
dont apprentis	YF				
dont handicapés	YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL				
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	239 871			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
TOTAL 1	OX	239 871			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	20 456			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	281 629			
Variation positive des stocks	OD				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 2	OM	302 085			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	ON	24 559			
Variation négative des stocks	OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	69 671			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	7 880			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	9			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY				
TOTAL 3	OJ	102 120			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3			OG	439 837
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				SA	439 837
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	239 871			
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX				
Période de référence	GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR				

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 40504110400044

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS CRESITT INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 1 Avenue DU CHAMP DE MARS CS 30019

CODE POSTAL 45100 VILLE ORLEANS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Totalisation	P5	

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Totalisation	P6	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 40504110400044

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS CREDIT INDUSTRIE

ADRESSE (voie) 1 Avenue DU CHAMP DE MARS CS 30019

CODE POSTAL 45100 VILLE ORLEANS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2026)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise ASS CREDIT INDUSTRIE
Adresse 1 Avenue DU CHAMP DE MARS 45100 ORLEANS

du 01012025
au 31122025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNÉRÉES : v. notice ①									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	ALAYRAC CHRISTOPHE	Directeur Technique	75 Rue de la Grande Cour	45640	SANDILLON				
2	PATOUILLARD ELISABETH	Directrice - Responsable DT	7 Rue du Bourdon Blanc	45000	ORLEANS				
3	ROUXEL SAMUEL	Chef de projet	8 Rue du Buisson	45130	LE BARDON				
4	CHARIAG DHIA ELHAK	Resp Admin Financier	10 Rue de Cheverny	45000	ORLEANS				
5	RAOUL DELPHINE	Chargée de communication	4 Chemin de Fosse Morand	41600	SOUVIGNY EN SOLOGNE				
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1	61 513			61 513				61 513	
2	53 430			53 430				53 430	
3	49 916			49 916				49 916	
4	50 445			50 445				50 445	
5	29 660			29 660				29 660	
6									
7									
8									
9									
10									
**	244 964			244 964				244 964	

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 669
Total	2 669

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	247 633	- de l'exercice ⑩	78 162
- de l'exercice précédent ⑩	241 923	- de l'exercice précédent ⑩	49 219
Nom et qualité du signataire MME TRUFFERT Catherine Présidente		A ORLEANS....., le 09/02/2026 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2026

[illegible]